

Que faire si j'ai un compteur à budget et que je suis coupé.ee ce 30 juin ou 3 juillet ?

30/06/2020

Rappel du contexte et de la raison de la coupure:

Face à la crise liée au COVID 19, le gouvernement wallon avait décidé, le 18 mars dernier, d'interdire toutes les coupures jusqu'au 30 juin 2020. Pour les ménages avec un compteur à budget actif, il fallait passer sa carte dans une borne de rechargement pour activer cette période de non coupure.

En activant la période de non coupure, on activait en réalité aussi une coupure des compteurs à budget, au 30 juin pour les ménages chez Resa, et au 3 juillet chez les autres gestionnaires de réseau de distribution (GRD).

Pour désactiver cette coupure programmée, il faut, à partir du 4 juin et jusqu'au 30 juin (8h59) pour Resa, ou jusqu'au 3 juillet pour ORES, la REW, l'AIESH et l'AIEG :

- Passer sa carte dans son compteur à budget à budget ;
- Passer sa carte dans une borne de rechargement ;
- Repasser sa carte dans son compteur à budget (et attendre de voir le code 9 s'inscrire sur son écran).

Une fois ces opérations réalisées, la coupure prévue au 30 juin ou au 3 juillet n'a pas lieu. Le compteur à budget recommence à fonctionner normalement, donc en mode de prépaiement, à partir du 1^{er} juillet. Des aides financières de 100 euros pour l'électricité et/ou de 75 euros pour le gaz sont accessibles en réalisant un passage supplémentaire à la borne de rechargement.

Pour plus d'informations sur cette procédure et sur l'octroi d'aides financières, consultez notre actualité « Mesures COVID 19 : Vous avez un compteur à budget actif ? Tout ce qu'il faut savoir pour éviter la coupure et bénéficier des aides ».

Si vous n'avez pas effectué ce passage pour désactiver la coupure et que vous êtes coupé.ee (ce 30 juin ou ce 3 juillet 2020), pour rétablir votre alimentation en électricité et/ou en gaz :

Vous devez vous rendre aux bureaux de votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD) afin de reprogrammer votre carte. Vous devrez vous munir de votre carte de rechargement. N'oubliez pas de porter un masque.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, contactez votre GRD par téléphone.

Il est inutile de faire appel au service technique des GRD, cette coupure n'étant pas une panne de compteur.

Pour connaître votre GRD, rendez-vous sur le site de la Commission Wallonne pour l'Énergie (CWaPE) : « Rechercher mon GRD ».

Vous pouvez également consulter le site internet de votre GRD :

- pour ORES : www.ores.be/cab ;
- pour RESA : www.resa.be/cab/ ;
- pour l' AIEG : www.aieg.be ;
- pour l' AIESH : www.aiesh.be/docs/cptbudg/Note%20FB%20CAB%2004062020%20v2.pdf ;
- pour REW : www.rew.be/action-covid.

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter Energie Info Wallonie.